

dimanche **3**
décembre

CROSS de ST NICOLAS WIMILLE

7^E ÉDITION CROSS COUNTRY
Hommes • Femmes • Enfants • Challenge des écoles
Départ Stade Patoux
Départs simultanés hommes-femmes

9h : Enfants [départ et distance selon les âges]
9h45 : Cadets, femmes (juniors + seniors) > 6 KM [2 Boucles]
et Juniors et hommes > 8 KM [3 Boucles]

Inscriptions : 7 € par courrier ou en ligne sur www.wimille.fr
jusqu'au vendredi 1^{er} décembre midi > Inscriptions sur place : 8 € > Gratuit pour les enfants

**Kdo
coureurs**
> Récompenses
aux 3 premiers de
chaque catégorie <
Masters • Seniors
Espoirs • Juniors
Cadets • Enfants

 **WIMILLE**

www.wimille.fr



en collaboration avec
WRC
WIMEREUX RUNNING CLUB

ATHLÈ
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

Airspire
Textile & Équipement

>> chronométré
par Chronopale<<

1€/inscription
reversé au

Téléthon

BULLETIN D'INSCRIPTION 2023

BULLETIN D'INSCRIPTION

DOSSARD

Nom (en majuscules) : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : E-Mail :

Date de naissance : Sexe : Masculin Féminin

ENFANTS (nés entre 2013 et 2017) • DÉPART À 9H [STADE PATOUX]

ENFANTS (nés entre 2009 et 2012) • DÉPART À 9H15 [STADE PATOUX]

FEMMES + JUNIORS FILLES (nés entre 2005 et 2006) + CADETS GARÇONS / FILLES (nés entre 2007 et 2008)

• DÉPART À 9H45 [STADE PATOUX] : 6 KM [2 Boucles]

HOMMES + JUNIORS GARÇONS (nés entre 2005 et 2006) • DÉPART À 9H45 [STADE PATOUX] : 8 KM [3 Boucles]

N° Licence FFA (facultatif) : Nom du club (facultatif) :

Cadre réservé à l'organisateur

Contact en cas d'urgence :

Nom :

Téléphone :

RÈGLEMENT

ÉPREUVE • ORGANISATEUR PARCOURS

Article 1 : Le Cross de Saint-Nicolas • Wimille (62126) est une course de Cross-Country hors routes et chemins. Le parcours balisé est de 2,4 km. La distance de la course est définie par le nombre de tours selon la catégorie du coureur. La course a lieu le dimanche 3 décembre 2023.

Article 2 : Les organisateurs sont : la ville de Wimille (62126) et le Wimereux Running Club [WRC], club support affilié à la F.F.A.

Article 3 : La course est ouverte à toutes les personnes licenciées ou non à partir de 6 ans.

Article 3 : Le parcours balisé s'effectue dans la Plaine d'Houlouve à Wimille. Il est entièrement piéton. Le départ et l'arrivée se trouvent au Stade Patoux, rue du Stade à Wimille.

DROITS D'INSCRIPTION • DOSSIER ET PIÈCES À FOURNIR

Article 4 : Les droits d'inscription sont fixés à 7 € jusqu'au 1 décembre 2023 • 14h. Le jour de la course, ils sont de 8 €. 1€ par inscription est reversé par l'organisateur à l'AFM au profit du Téléthon
Possibilité d'inscription en ligne sur : www.wimille.fr

Article 5 : Pour les coureurs licenciés

Ils doivent obligatoirement fournir la photocopie de leur licence en cours de validité :

- Licences délivrées par la F.F.A. : Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou un Pass'Running
- Licences délivrées par FFCO, la FFPM ou la FF Tri
- Licences délivrées par l'UNSS ou IUGSEL dans le cas d'une personne engagée par un établissement scolaire ou une association sportive scolaire.
- Licences délivrées par un club sportif affilié à une fédération nationale agréée.

Pour les coureurs non licenciés :

Un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition doit être obligatoirement fourni. Il doit être daté de moins d'un an.

Article 6 : L'inscription à l'épreuve ne peut être prise en compte si le dossier est incomplet. La validation de l'inscription électronique se fera à réception des pièces via le formulaire en ligne sur www.wimille.fr ou par courrier postal. **Le règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public sera transmis par courrier postal ou à la Mairie : Mairie de Wimille. Cross de St Nicolas Service Événements. 1 bis rue de Lozembrune • 62 126 Wimille.**

Vous recevrez un e-mail de validation provisoire de l'inscription en ligne puis à réception du paiement un e-mail de validation définitive.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Article 7 : Les dossards sont à retirer le jour de la course à partir de 8h, Stade Patoux, rue du Stade à Wimille.

Article 8 : La remise des récompenses s'effectue par catégorie. La dotation varie selon le classement du coureur en Bon Cadeaux, en coupes, médailles et lots divers. Elle a lieu Salle du Sacré-Coeur, Rue du Cimetière à Wimille.

Article 9 : Les vestiaires et douches se trouvent au Stade Patoux.

RESPONSABILITÉS • ANNULATION

Article 10 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant les vols pouvant survenir dans les locaux occupés et sur les stationnements à proximité de l'événement. Un système de consigne est mis en place sur la zone de départ.

Article 11 : L'épreuve est couverte par une assurance souscrite par les organisateurs.

Article 12 : La sécurité est assurée par les organisateurs. Le parcours balisé est également encadré par des signaleurs.

Article 13 : L'annulation de l'épreuve par arrêté préfectoral ou municipal liée à des conditions exceptionnelles n'entraîne aucun remboursement, ni dédommagement. Dans ce cas et uniquement dans ce cas, votre inscription sera reportée automatiquement à l'année suivante.

Droit à l'image : le participant autorise l'organisateur à utiliser toutes les images prises lors de l'événement pour en rendre compte sur les réseaux de communication municipaux (Presse et Web) : J'autorise Je n'autorise pas

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions. Le : à :

Signature (des parents pour les mineurs) :